

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 255-CE-1764**

concernant la création de la Sous-commission de la formation des maîtres

---

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-cinquième réunion, tenue le jeudi 5 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 250-CE-1719 de la Commission des études;

**ATTENDU** le rapport préliminaire préparé dans le cadre du projet FODAR : « Meilleures pratiques relatives à la maîtrise d'œuvre en formation à l'enseignement et cadre d'évaluation des programmes »;

**ATTENDU** la description du mandat de la Sous-commission de la formation des maîtres;

**ATTENDU** la description du mandat des comités de programmes;

**ATTENDU** l'avis du doyen des études par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par monsieur Denis Dubé,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE CRÉER** la Sous-commission de la formation des maîtres chargée de veiller à la qualité de la formation dans tous les programmes de formation à l'enseignement dispensés sur les campus de Gatineau et de Saint-Jérôme;

**DE DÉFINIR** sa composition comme suit :

- a. la doyenne, le doyen des études qui la préside;
- b. la directrice du Module de l'éducation, le directeur du Module de l'éducation;
- c. la directrice du Département des sciences de l'éducation, le directeur du Département des sciences de l'éducation;
- d. quatre professeures, professeurs membres de chacun des comités de programmes relevant du Conseil du Module de l'éducation;
- e. trois professeures, professeurs issus des départements impliqués de par leurs activités disciplinaires dans les programmes de formation à l'enseignement dont l'un occupant une fonction de direction;
- f. deux personnes chargées de cours, dispensant des cours auprès des étudiants inscrits aux programmes, recommandées par l'Assemblée des chargés de cours;
- g. deux étudiantes, étudiants du Module de l'éducation recommandés par l'Association des étudiants du Module de l'éducation (AÉMÉ);

**COMMISSION DES ÉTUDES****RÉSOLUTION 255-CE-1764**

concernant la création de la Sous-commission de la formation des maîtres

---

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-cinquième réunion, tenue le jeudi 5 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

- h. deux représentantes, représentants du milieu scolaire de l'Outaouais désignés par la Table de concertation sur la formation de la main-d'œuvre enseignante;
- i. une représentante, un représentant du milieu de l'éducation des Laurentides;

**DE DEMANDER** au doyen des études de faire rapport à la Commission des études, en juin 2008, des travaux réalisés par la Sous-commission de la formation des maîtres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**RÉSOLUTION 255-CE-1765**

concernant l'avis de la Commission des études relatif à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* (2007)

---

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-cinquième réunion, tenue le jeudi 5 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la Politique relative à l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de candidatures formé en vertu de la Politique ci-haut mentionnée à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à un candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 5.1 c) de ladite politique, le recteur doit prendre avis de la Commission des études sur la ou les candidatures suggérées par le comité de candidatures;

**ATTENDU** la recommandation du recteur à titre de président du comité des candidatures;

**ATTENDU** les discussions en séance;


Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Denis Dubé,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DONNER** un avis positif au recteur afin que ce dernier requiert du Comité exécutif de l'Université du Québec une recommandation favorable à l'effet d'attribuer à madame Pauline Marois le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, pour la qualité exceptionnelle de ses réalisations professionnelles et personnelles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

  
Luc Maurice

## COMMISSION DES ÉTUDES

### RÉSOLUTION 255-CE-1766

concernant le projet de modification du descriptif du cours SCS9043 *Méthodologies avancées de la recherche en sciences sociales appliquées*

---

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-cinquième réunion, tenue le jeudi 5 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution de l'Assemblée départementale du Département des relations industrielles modifiant le descriptif du cours SCS9043 *Méthodologies avancées de la recherche en sciences sociales appliquées*;

**ATTENDU** le nouveau descriptif du cours SCS9043 *Méthodologies avancées de la recherche en sciences sociales appliquées*;

**ATTENDU** les explications du doyen des études par intérim ;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par madame Catherine Lanaris,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE MODIFIER** le descriptif du cours SCS9043 *Méthodologies avancées de la recherche en sciences sociales appliquées*, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 255-CE-1767**

concernant le projet de jumelage de la mineure en cybermuséologie (8742) à la majeure en histoire (6850) et à la majeure en communication (6960) au programme de baccalauréat en sciences sociales

---

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-cinquième réunion, tenue le jeudi 5 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 44-SCE-91 de la Sous-commission des études recommandant le jumelage de la mineure en cybermuséologie (8742) à la majeure en histoire (6850) et à la majeure en communication (6960);

**ATTENDU** la résolution UQO-MscS-07-01-23 du Conseil de module des sciences sociales, recommandant d'intégrer la mineure en cybermuséologie (8742) au baccalauréat en sciences sociales;

**ATTENDU** les explications du doyen des études par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par madame Louise Brunette,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le jumelage de la mineure en cybermuséologie (8742) à la majeure en histoire (6850) et à la majeure en communication (6960) au programme de baccalauréat en sciences sociales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 255-CE-1768**

concernant le projet de limiter les admissions à temps partiel seulement, aux trimestres d'hiver, au certificat en informatique de gestion (4108)

---

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-cinquième réunion, tenue le jeudi 5 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la difficulté de maintenir une offre de cours à temps complet pour les nouveaux admis aux trimestres d'hiver;

**ATTENDU** la résolution du Conseil de module de l'informatique recommandant la suspension des admissions aux trimestres d'hiver pour le programme de certificat en informatique de gestion (4108);

**ATTENDU** les explications du doyen des études par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** au Conseil d'administration de limiter les admissions à temps partiel seulement, aux trimestres d'hiver, au certificat en informatique de gestion (4108), à compter du trimestre d'hiver 2008.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 255-CE-1769**

concernant le projet de modification du programme de baccalauréat en psychoéducation (7815)

---

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-cinquième réunion, tenue le jeudi 5 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution du Conseil de module de la psychoéducation apportant des modifications mineures au programme de baccalauréat en psychoéducation;

**ATTENDU** la résolution de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie, adoptant la description du nouveau cours *PSE1263 Techniques d'observation en psychoéducation*;

**ATTENDU** la description du nouveau cours;

**ATTENDU** l'avis de l'OCCPPQ concernant les cours portant sur l'observation et l'évaluation;

**ATTENDU** les explications du doyen des études par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par monsieur François Deschênes,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** les modifications suivantes au programme de baccalauréat en psychoéducation (7815) :

- o la création du nouveau cours *PSE1263 Techniques d'observation en psychoéducation*;
- o le remplacement du cours *PSE1203 Observation et évaluation des difficultés d'adaptation psychosociale* par le cours *PSE1263 Techniques d'observation en psychoéducation* ;
- o le remplacement du cours *COM1203 Expression orale et expression écrite*, par le cours *PSE1083 Mesure et évaluation des difficultés d'adaptation psychosociale*.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 255-CE-1770**

concernant le projet de mineure en géographie

---

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-cinquième réunion, tenue le jeudi 5 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le projet de mineure en géographie;

**ATTENDU** la résolution 44-SCE-90 de la Sous-commission des études à l'effet de recommander l'adoption du projet de la mineure en géographie eu égard aux suggestions formulées;

**ATTENDU** la résolution UQO-MScS-07-01 du Conseil de module des sciences sociales, tenu le 23 octobre 2006;

**ATTENDU** l'extrait N° 432 du procès-verbal de l'Assemblée départementale de travail social et des sciences sociales du 27 novembre 2006;

**ATTENDU** les descripteurs de cours;

**ATTENDU** les explications du doyen des études par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Toussaint Fortin, appuyée par monsieur Denis Dubé,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la mineure en géographie;

**D'ACHEMINER** le projet au Conseil des études pour approbation;

**DE RECOMMANDER** au Conseil d'administration d'offrir cette mineure à compter du trimestre d'automne 2007.

**D'ADOPTER** le jumelage de la mineure en géographie aux majeures en science politique (6120), histoire (6850), sociologie (6140) et communication (6960).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice



## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 255-CE-1771**

concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais - Département des sciences de l'éducation

---

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-cinquième réunion, tenue le jeudi 5 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'article 7 de ladite convention collective concernant la détermination, par les assemblées départementales et l'assemblée professorale, des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) pour fins d'adoption par le Conseil d'administration sur recommandation de la Commission des études;

**ATTENDU** la banque de cours dont le Département des sciences de l'éducation assume la responsabilité;

**ATTENDU** les résolutions UQO-DES-06-49-266 et UQO-DES-06-49-267 de l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation qui visent la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement des cours dont le département assume la responsabilité;

**ATTENDU** que les exigences de qualification pour l'enseignement, adoptées par la résolution UQO-DES-06-49-266 et UQO-DES-06-49-267 de l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation, ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** au Conseil d'administration l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) des cours dont le Département des sciences de l'éducation assume la responsabilité, lesquelles entreront en vigueur à compter du trimestre d'été 2007.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

  
Luc Maurice

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 255-CE-1772**

concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais - Département d'études langagières

---

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-cinquième réunion, tenue le jeudi 5 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'article 7 de ladite convention collective concernant la détermination, par les assemblées départementales et l'assemblée professorale, des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) pour fins d'adoption par le Conseil d'administration sur recommandation de la Commission des études;

**ATTENDU** la banque de cours dont le Département d'études langagières assume la responsabilité;

**ATTENDU** la résolution UQO-DEL-06-48-141 de l'Assemblée départementale du Département d'études langagières qui vise la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement des cours dont le département assume la responsabilité;

**ATTENDU** que les exigences de qualification pour l'enseignement, adoptées par la résolution UQO-DEL-06-48-141 de l'Assemblée départementale du Département d'études langagières, ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Louise Brunette,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** au Conseil d'administration l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) des cours dont le Département d'études langagières assume la responsabilité, lesquelles entreront en vigueur à compter du trimestre d'été 2007.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 255-CE-1773**

concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais - Département des sciences administratives

---

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-cinquième réunion, tenue le jeudi 5 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'article 7 de ladite convention collective concernant la détermination, par les assemblées départementales et l'assemblée professorale, des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) pour fins d'adoption par le Conseil d'administration sur recommandation de la Commission des études;

**ATTENDU** la banque de cours dont le Département des sciences administratives assume la responsabilité;

**ATTENDU** l'extrait 96° ADESA 29-01-2007 N° 820 de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives qui vise la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement des cours dont le département assume la responsabilité;

**ATTENDU** que les exigences de qualification pour l'enseignement, adoptées par l'extrait 96° ADESA 29-01-2007 N° 820 de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives, ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** au Conseil d'administration l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) des cours dont le Département des sciences administratives assume la responsabilité, lesquelles entreront en vigueur à compter du trimestre d'été 2007.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 255-CE-1774**

concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais - Département des sciences infirmières

---

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-cinquième réunion, tenue le jeudi 5 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'article 7 de ladite convention collective concernant la détermination, par les assemblées départementales et l'assemblée professorale, des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) pour fins d'adoption par le Conseil d'administration sur recommandation de la Commission des études;

**ATTENDU** la banque de cours dont le Département des sciences infirmières assume la responsabilité;

**ATTENDU** les extraits n<sup>os</sup> 390 et 391 de la 111<sup>e</sup> Assemblée départementale du Département des sciences infirmières qui visent la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement des cours dont le département assume la responsabilité;

**ATTENDU** que les exigences de qualification pour l'enseignement, adoptées par les extraits n<sup>os</sup> 390 et 391 de la 111<sup>e</sup> Assemblée départementale du Département des sciences infirmières, ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** au Conseil d'administration l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) des cours dont le Département des sciences infirmières assume la responsabilité, lesquelles entreront en vigueur à compter du trimestre d'été 2007.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 255-CE-1775**

concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais – l'École multidisciplinaire de l'image

---

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-cinquième réunion, tenue le jeudi 5 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'article 7 de ladite convention collective concernant la détermination, par les assemblées départementales et l'assemblée professorale, des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) pour fins d'adoption par le Conseil d'administration sur recommandation de la Commission des études;

**ATTENDU** la banque de cours dont l'École multidisciplinaire de l'image assume la responsabilité;

**ATTENDU** la résolution APÉMI-07-06-16 de l'Assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image qui vise la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement des cours dont l'école assume la responsabilité;

**ATTENDU** que les exigences de qualification pour l'enseignement, adoptées par la résolution APÉMI-07-06-16 de l'Assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image, ont été affichées à ladite école et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur François Deschênes,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** au Conseil d'administration l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) des cours dont l'École multidisciplinaire de l'image assume la responsabilité, lesquelles entreront en vigueur à compter du trimestre d'été 2007.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 255-CE-1776**

concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais – Département de psychoéducation et de psychologie

---

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-cinquième réunion, tenue le jeudi 5 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'article 7 de ladite convention collective concernant la détermination, par les assemblées départementales et l'assemblée professorale, des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) pour fins d'adoption par le Conseil d'administration sur recommandation de la Commission des études;

**ATTENDU** la banque de cours dont le Département de psychoéducation et de psychologie assume la responsabilité;

**ATTENDU** les extraits n<sup>os</sup> 347, 383 et 389 de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie qui visent la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement des cours dont le département assume la responsabilité;

**ATTENDU** que les exigences de qualification pour l'enseignement, adoptées par les extraits n<sup>os</sup> 347, 383 et 389 de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie, ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;


Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** au Conseil d'administration l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) des cours dont le Département de psychoéducation et de psychologie assume la responsabilité, lesquelles entreront en vigueur à compter du trimestre d'été 2007.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

  
Luc Maurice

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 255-CE-1777**

concernant la nomination d'un (1) professeur à la Sous-commission des études

---

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-cinquième réunion, tenue le jeudi 5 avril 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le mandat et la composition de la Sous-commission des études;

**ATTENDU** la démission du professeur Jean Quirion;

**ATTENDU** l'appel de candidatures effectué par le Secrétaire général auprès des professeurs le 15 mars 2007;

**ATTENDU** les candidatures reçues au Bureau du secrétaire général à la date de fermeture, soit le 30 mars 2007;

**ATTENDU** la recommandation du doyen des études;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur Toussaint Fortin,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** la professeure suivante à la Sous-commission des études, et ce, pour un mandat de 3 ans, soit du 6 avril 2007 au 30 septembre 2010 :

- Francine Sinclair, Département des sciences de l'éducation

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice